



**La CGT, sa force, c'est vous !**

**02.98.76.65.65**

6 rue de Kerhuel 29196 Quimper cedex

[\*\*cgt@cg29.fr\*\*](mailto:cgt@cg29.fr)

*Quimper, le 25 janvier 2012*

## ***Lettre ouverte***

Monsieur Le président du Conseil Général  
du Finistère  
32 bd Dupleix  
29196 QUIMPER cedex

Monsieur le Président,

Le jour de carence appliqué sur le salaire des agents, en cas d'arrêt de travail pour maladie, est une des dernières mesures rétrogrades du gouvernement.

Les salariés déjà durement touchés par toute une série de dispositions régressives sont une fois de plus pénalisés : Démantèlement des services publics et des systèmes solidaires, baisse du salaire net (valeur du point gelée et hausse des cotisations), baisse des pensions, âge de départ à la retraite retardé, franchises médicales, remboursements de médicaments, hausse des prix et la liste n'est malheureusement pas exhaustive. Aujourd'hui, le gouvernement enfonce le clou en infligeant une nouvelle ponction aux agents en cas de maladie. Cela n'est pas acceptable.

En tant qu'employeur, vous avez la possibilité d'agir en faveur des agents en appliquant une politique sociale plus favorable que la loi.

C'est pourquoi, nous vous demandons de ne pas appliquer ce jour de carence et de continuer à maintenir un plein traitement aux agents en congé de maladie et ce, dès le 1<sup>er</sup> jour d'arrêt de travail. De nombreuses entreprises privées ont déjà fait ce choix pour leurs salariés par le biais d'accords d'entreprises. Un agent malade ne doit pas subir une double peine.

Dans l'attente de votre réponse et en espérant que vous comprendrez la valeur sociale de cette revendication, recevez, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le syndicat,  
le secrétaire général

Lionel BOCHER